



Paris, le 26 septembre 2018

## COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS PATRONALES DE LA NOUVELLE BRANCHE PROFESSIONNELLE CHEVAL : Les secteurs des Centres équestres et des Courses se rapprochent

Initié en 2015, l'immense chantier de la restructuration des branches professionnelles est lancé depuis plusieurs mois. L'objectif visé par le gouvernement est de passer de 700 branches à une centaine d'ici 10 ans. Les branches dont les effectifs comptent moins de 5 000 salariés étaient les premières à devoir conclure un accord de principe avec les branches de leur choix. Dans notre filière, la branche des centres équestres, avec 16 000 salariés n'était pas encore dans cette obligation, alors que celle des entraîneurs de trot et celle des entraîneurs de galop étaient concernées.

Dans l'intérêt de nos entreprises, et dans une logique de filière, nos trois secteurs ont souhaité se rapprocher en vue de la fusion de nos conventions collectives respectives et ainsi constituer une branche professionnelle comptant 20 000 salariés.

Mardi 25 septembre 2018 a été signé au Ministère de l'Agriculture l'accord de méthode visant à établir une nouvelle convention collective. Celle-ci sera composée d'un socle commun transversal et d'annexes professionnelles propres à chaque secteur (centres équestres, entraîneurs de trot, entraîneurs de galop).

Désormais, à travers leur branche professionnelle commune, les entreprises de la filière cheval (centres équestres et courses), se structurent et travaillent conjointement pour mener à bien cette fusion des conventions collectives et tous les sujets qui en découleront (formations professionnelles, OPCA, etc). Progressivement, nous allons décloisonner nos 3 secteurs d'activités respectifs. L'un des projets est notamment de travailler à la transversalité des métiers entre secteurs et pouvoir ainsi proposer aux salariés de nos entreprises un plan de carrière au sein de la filière qui pourra évoluer le cas échéant en fonction de l'âge, de la situation familiale, etc.

Au-delà du volet social, ce rapprochement permettra aussi d'unir nos forces et nos voix pour défendre nos acquis communs et faire entendre nos revendications communes.

Nos 3 organisations patronales ont été meneuses et actives dans ce rapprochement afin de faire de cette échéance réglementaire une opportunité pour nos entreprises.



### **Groupe Hippique National - GHN**

**Organisation patronale des centres équestres** représentée par son Président Philippe AUDIGE  
12 avenue de la république - 41600 Lamotte Beuvron - 02 54 83 02 02 - [infos@ghn.com.fr](mailto:infos@ghn.com.fr)



### **Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de trot - SEDJ**

**Organisation patronale des entraîneurs, drivers et jockeys de courses de trot** représentée par son Président Thibault LAMARE  
Cour du manège - Domaine de Grosbois - 94470 Boissy-Saint-Léger - 01 45 69 65 38 - [contact@sedj.fr](mailto:contact@sedj.fr)



### **Association des Entraîneurs De Galop - AEDG**

**Organisation patronale des entraîneurs de galop** représentée par son Président Nicolas CLEMENT  
18 bis avenue du Général Leclerc - BP 70103 - 60501 Chantilly - 03 44 57 25 39 - [entraîneurs.de.galop@wanadoo.fr](mailto:entraîneurs.de.galop@wanadoo.fr)